

N° SIRET : 33470884900016 - N° APE : 4646Z N° Intracommunautaire : FR 19 334 708 849

SAS au Capital de 5 120 000 € - RCS Beauvais : 334 708 849

Siège Social : ZI Rue Irène Caron BP 14

60390 AUNEUIL

DUPLICATA

Tél.: 03 44 47 52 52 - Fax: 03 44 47 54 52

Facture N° 1727428 du 12/03/2025

Code Client: 21866 (COURROUB)

Catégorie : Premium

Ident. T.V.A. :

Transporteur: FdxTNT

Pharmacie de l'avenir

Madame COURCELLE Anne 338 avenue Linné

59100 ROUBAIX

EAN13	Code Télétrans	Désignation	Colis	Article	Prix Base	Rem.	Prix Net	Montant H.T	Т	Prix Unit.
		B.L. N° 2367881 du 12/03/2025								
N/Cde N° 3	134255 du 07/0	3/2025 Prise par Télétrans								
3400949243273 #	3400949243273	ADAPALENE 0,1% CREME 30G TEVA	2	2	2,98	2,50	2,91	5,82	2	
3400930239421 #	3400930239421	FESOTERODINE LP 4MG 30CP TEVA	2	2	5,71	10,00	5,14	10,28	2	
		(2) P2411082 31/10/2026								
3400927610974#	3400927610974	LIDOCAINE PRILO 5% PANSEMENT BGR	1	10	1,21	2,50	1,18	11,80	2	
		(10) 206502A 30/04/2026								
3400930177204 # 3400930177204		SILODOSINE 4MG 30GLE TEVA	2	2	3,52	2,50	3,43	6,86	2	
		(2) 0100624 30/06/2026								
N/Cde N° 3	134665 du 08/0	3/2025 Prise par Télétrans								
3400949243273#	3400949243273	ADAPALENE 0,1% CREME 30G TEVA	6	6	2,98	2,50	2,91	17,46	2	
		(6) OL2718 31/10/2027								
3400927610974#	3400927610974	LIDOCAINE PRILO 5% PANSEMENT BGR	2	20	1,21	2,50	1,18	23,60	2	
		(20) 206502A 30/04/2026								
3400937713474#	3400937713474	LIDOCAINE PRILOCAINE 5%CREME 5G BGR	6	18	2,44	2,50	2,38	42,84	2	
		(18) CH434 31/08/2027								
3400936982253	3400936982253	SERTRALINE 50MG 28GLE EVOLUGEN	1	5	3,42	40,00	2,05	10,25	2	
		(5) 407565 30/06/2027								
N/Cde N° 3	135252 du 10/0	3/2025 Prise par Télétrans								
3400949243273#	3400949243273	ADAPALENE 0,1% CREME 30G TEVA	2	2	2,98	2,50	2,91	5,82	2	
		(2) OL2718 31/10/2027								
3400927610974#	3400927610974	LIDOCAINE PRILO 5% PANSEMENT BGR	1	10	1,21	2,50	1,18	11,80	2	
		(10) 206502A 30/04/2026								
3400930163146#	3400930163146	PROPIONATE FLUT 250?G 120 DOSES TEVA	2	2	13,51	2,50	13,17	26,34	2	
		(2) 4GB0959 31/12/2025								
3400936982253	3400936982253	SERTRALINE 50MG 28GLE EVOLUGEN	2	10	3,42	40,00	2,05	20,50	2	
		(10) 407565 30/06/2027						·		
N/Cde N° 3	136149 du 11/0	3/2025 Prise par Télétrans								
		LACTULOSE 66.5% 200ML BGR	1	5	1,19	2,50	1,16	5,80	2	
		(5) LBI0624 31/12/2026			, -	, ,	, -			
3400927610974#	3400927610974	LIDOCAINE PRILO 5% PANSEMENT BGR	1	10	1.21	2.50	1,18	11.80	2	
		(10) 206502A 30/04/2026			.,	_,,50	.,.0	,55		
		re et nour le compte des laboratoires (§) Certifié FR-BIO-								

[#] Facture émise en son nom propre et pour le compte des laboratoires. (§) Certifié FR-BIO-01. (&) Certifié COSMOS ORGANIC par Ecocert Greenlife.

TVA	Montant HT	Port	PFE	Montant HT net	Escpt	ECP	Base HT net	%TVA	Montant TVA	Montant TTC	



N° SIRET : 33470884900016 - N° APE : 4646Z N° Intracommunautaire : FR 19 334 708 849

SAS au Capital de 5 120 000 € - RCS Beauvais : 334 708 849

Siège Social : ZI Rue Irène Caron BP 14

60390 AUNEUIL

DUPLICATA

Tél.: 03 44 47 52 52 - Fax: 03 44 47 54 52

Facture N° 1727428 du 12/03/2025

Code Client: 21866 (COURROUB)

Catégorie : Premium

Ident. T.V.A. :

Transporteur: FdxTNT

Pharmacie de l'avenir

Madame COURCELLE Anne

338 avenue Linné

59100 ROUBAIX

EAN13	Code Télétrans	Désignation	Colis	Article	Prix Base	Rem.	Prix Net	Montant H.T	Т	Prix Unit.
400930147658#	3400930147658	METRONIDAZOLE 250MG 20CP BGR (1) 3886001 31/03/2027	1	1	1,55	2,50	1,51	1,51	2	
400930232798#	3400930232798	PALIPERIDONE LP 100MG SUSP INJ TEVA (2) 165199 31/10/2026	2	2	96,25	10,00	86,63	173,26	2	
400935068811#	3400935068811	POVIDONE IODEE 10% 125ML TEVA (1) 6274 30/11/2025	1	1	1,26		1,26	1,26	2	
400935339492#	3400935339492	PRAZEPAM 10MG 40CP BGR (12) 398 31/05/2027	2	12	1,49	2,50	1,45	17,40	2	
400933569969#	3400933569969	PROPRANOLOL 40MG 50CP SEC TEVA (2) B65981A 28/02/2027	2	2	1,20	2,50	1,17	2,34	2	
3400937230933 #	3400937230933	PROPRANOLOL LP 160MG 30GLE TEVA (2) 3029 28/02/2029	2	2	4,78	2,50	4,66	9,32	2	

[#] Facture émise en son nom propre et pour le compte des laboratoires. (§) Certifié FR-BIO-01. (&) Certifié COSMOS ORGANIC par Ecocert Greenlife.

TVA	Montant HT	Port	PFE	Montant HT net	Escpt	ECP	Base HT net	%TVA	Montant TVA	Montant TTC	TOTAL H.T.	417,02
2	416,06			416,06			416,06	2,10	8,74	424,80		,02
3	0,00		0.96	0,96			0,96	20,00	0,19	1,15		
											TOTAL ECP	0,00
											TOTAL TVA	8,93
											TOTAL TTC	425,95
											NET A PAYER	425,95

REGLEMENT: LCR non soumise à acceptation BNP 30004 00923 00010050485 08

ECHEANCE: 30/04/2025 425,95 €

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - GÉNÉRALITÉS

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la Société.

Il déclare que ces conditions générales de vente ont fait l'objet d'une négociation entre eux et qu'il les accepte, sans restriction ni réserve et renonce ainsi expressément à se prévaloir de ses propres conditions générales de vente et/ou d'achat.

Les renseignements portés sur nos plaquettes, tarifs ou tous autres documents n'engagent pas notre Société qui se réserve le droit d'apporter toute modification aux indications fournies dans ces documentations.

2 - COMMANDE

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté par notre société, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Aucune demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte après saisie de la commande initiale. En cas de modification de la commande par le client, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

3 - LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Les retards de livraison par rapport aux délais indicatifs prévus ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni ne sauraient justifier une résiliation de la commande passée par ce client et enregistrée par notre société. Les livraisons sont effectuées franco de port pour toute commande égale ou supérieure à 450 € HT. Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la remise des produits au transporteur ou à la sortie de nos entrepôts.

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 133.3 du code du commerce en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de 3 jours de la réception des produits.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société, obtenu notamment par télécopie ou par courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

4 - MINIMUM DE COMMANDE

Pour des raisons de gestion, nous ne pouvons accepter aucune commande inférieure à 300 € HT.

La facture sera majorée des frais d'expédition de 30 € HT pour toute commande supérieure à 300 € et inférieure à 450 € HT.

5 - PRIX - REMISES

Nos prix et remises sont ceux en vigueur le jour de la facturation conformément au tarif applicable au 1er février de chaque année et pour lequel chaque client reconnaît avoir reçu un exemplaire. Ils s'appliquent à tous nos clients, à la même date. Ils s'entendent toujours hors taxes, produits non emballés, pris dans nos magasins. Toutefois, nos tarifs et remises sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications sans préavis.

Chaque expédition sera facturée d'un montant forfaitaire de 0.96€ pour participation aux frais économiques (PFE).

6 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Les échéances de paiement partent de la date de facturation. Nos factures sont payables à Auneuil obligatoirement par LCR à 30 jours fin de mois sauf conditions particulières convenues par écrit entre les parties.

Conformément aux dispositions de l'article D.441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement à échéance ouvrira droit à une indemnité forfaitaire de 40 € HT pour frais de recouvrement à laquelle s'ajoutera une pénalité fixée à 3 fois le taux de l'intérêt légal par mois sur la somme impayée jusqu'à complet paiement.

7 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des produits est expressément subordonné au paiement intégral et effectif du prix par le client, le paiement s'entendant de l'encaissement effectif du prix.

De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

En cas d'ouverture d'une procédure collective affectant le client, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock et/ou le paiement de la somme correspondant aux produits revendiqués, conformément aux dispositions de l'article L.624-16 du code de commerce.

La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci. A compter de la livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien des dites marchandises.

11 - LITIGE

L'élection de domicile est faite par notre Société à son siège social.

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de Commerce du siège de notre Société, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du lieu ou du mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.